

**PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE DE BOLLORE SE
SUR SES PROPRES ACTIONS**

Bolloré SE annonce son intention de mettre en œuvre une offre publique d'achat simplifiée de Bolloré SE visant ses propres actions (l'« **Offre** »).

Une telle Offre entrerait dans les prévisions du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Bolloré SE du 25 mai 2022. Elle porterait sur 288.607.076 actions Bolloré SE, représentant 9,78 % de son capital social¹, avec en cas de dépassement de cette limite une réduction des ordres proportionnelle au nombre d'actions présentées.

Le prix envisagé est de 5,75 euros par action Bolloré SE (dividende 2022 attaché²).

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de Bolloré SE a décidé la constitution d'un comité *ad hoc* d'administrateurs indépendants³ pour désigner et suivre les travaux d'un expert indépendant chargé d'apprécier le caractère équitable du prix conformément à l'article 261-1, I, 3° du règlement général de l'AMF.

L'expert ainsi désigné est le cabinet A2EF, représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard (adresse : 60 rue de Longchamp – 92200 Neuilly sur Seine / Email : contact@a2ef.fr).

La société Compagnie de l'Odet, qui détient 66,83 % du capital et 76,72 % des droits de vote théoriques de Bolloré SE, a indiqué que, si une telle Offre était mise en œuvre, elle n'aurait pas l'intention d'y participer afin d'en laisser l'entier bénéfice aux autres actionnaires de Bolloré SE.

L'Offre serait réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF pendant une période minimale de 10 jours de négociation.

Le Conseil d'administration arrêtera sa décision sur l'Offre, et le cas échéant émettra son avis motivé au vu de l'attestation d'équité du cabinet A2EF, dans le courant du mois d'avril 2023.

¹ Sur la base d'un nombre total de 2.950.389.374 actions au 28 février 2023.

² L'assemblée générale mixte des actionnaires de Bolloré SE se verra proposer le 24 mai 2023 la distribution d'un dividende complémentaire 2022 de 0,04 euro par action, qui devrait être détaché le 20 juin 2023 et mis en paiement le 22 juin 2023.

³ Composé de M^{me} Sophie Johanna Kloosterman, M. Alexandre Picciotto et M. François Thomazeau.